L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 21 MARS 1893.

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

A VENDRE—Magasin et résidence, No 208 Royale coin Dumaine, placement avantageux. A Baudéan, 3 rue Carondelet. 21 Mars—3t

A LOUER.

A LOUER—Une échoppe de boucher, coin Chartres et Mandeville, 3e district. S'adresser, 454 rue Chartres. 21 mars—3f

DEMANDES.

ON demande—Une Française comme gardienne de deux petits enfants, pour aller à Detroit. S'adresser No 779 rue Nord Remparts, près Louisa. 19mars—1f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1p

PERDU.

PERDUE—Une petite vache noire sans cornes. Une récompense sera donnée à qui la ramènera à F et P. Maestri, au No 145 Roman entre Dumaine et Ste-Anne. 19mars—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Mme Louise Ittman et son mari Jacob Ittman vs Marks et Miller.

Les mêmes vs le même et Charles C. Heyle vs le même.

Nos 23 691, 23 694 et 23 696.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'Hon J Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI 31ème jour de mars 1893, à midi, aux Nos 170 et 172 [illegible] de la rue Magazine la propriété décrite ci après à savoir:

Une voiture, un wagon d'entrepreneur de pompes funèbres, 2 chevaux et 4 harnais.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON, Constable.

21 mars—21 27 31

Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans, No 17 405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Moret, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 28ème jour de mars 1893 à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs de bière, glacières, éventails électriques, paravents, comptoirs, etc., etc.

Aussi à 2 heures P. M., à l'entrepôt Lafayette, coin des rues Lafayette et Magazine, dans le Premier District de cette ville:

Un comptoir du fond, une glace, un foot bar en bois, un passoir, un comptoir, un égouttoir pour bouteilles, un appuie pieds (foot rest), d'après inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

10 mars—10 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans, No 22,640 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J Paris Childress juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, intitulée William R Rutland, exécuteur testamentaire, vs Mlle Emma L. Thomas, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, le VENDREDI 14 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts que la dite défenderesse possède dans et sur la propriété ci-après décrite, à savoir: une moitié d'intérêt indivis dans une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Génois, [illegible], Canal et Gasquet, mesurant 319 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Génois sur 138 pieds 8 pouces de profondeur et face à chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux revenant à F. A. Behan en raison d'un transfert de la dite propriété audit Behan, enregistré dans le C. O. Book 109 fo. 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 12 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Richardson, femme de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 535—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible] d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Gregson administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 mars—21 25 30

Succession de William Silliman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37 252—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16mars—16 19 25

Succession de Mme Agiar Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 750 — Division D.—Attendu que N Browse Trist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Agiae Bringier décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mars—19 23 28

James C. Munroe vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33 281—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 mars—15 19 24

Succession de Frank J. D. Gunther.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38 328—Division B—Attendu que Heinrich F. H. [illegible] a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank J. D. Gunther, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 mars—12 16 21

Succession de David H. Garland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 442—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Isabel D Garland, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 mars—15 19 24

Succession de Susan B. Stiles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38 374—Division D—Attendu que William Laughlin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susan B. Stiles décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 mars—12 16 21

Succession de Mme Julia S. Dassinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,490—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Antoinette Bingay, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14 mars—14 18 23

Succession de Edmé Paul Gireton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 787—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jérôme Meunier exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 mar—17 21 26

Succession de Jacques Numa Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,475—Division D—Attendu que John B Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Numa Lafargue décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17mars—17 21 26

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 MARS—CLASSE No 166

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
71	40	7	72	68	4	73	59	53	52	2	13	—

Les tirages ci-dessus publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 20 mars 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans des tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. A. Early
W. L. Cabell
[illegible]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard toutes les fois qu'il était absent a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 11 AVRIL 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000	20,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
25 Lots de	300	7,500
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
300 Lots de	60	18,000
500 Lots de	40	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60	6,000
100 Lots de	$40	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20	19,980

3,434 Lots se montant à $265,460

PRIX DU BILLET: Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyées à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,327—En vertu d'un writ de fieri facias vs. Nicholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 14– rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'îlet No 332, borné par les rues South Liberty Perdido, Poydras et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

REMY KLOCK,
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans.

17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Second District.

Une formant le coin des rues Toulouse et Dauphine (îlet borné par les dites rues et les rues St-Pierre et Bourbon) et l'autre portant les numéros municipaux 60 et 62 rue Bourgogne.

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,931—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Pierre et Bourbon, le dit lot étant au coin des rues Toulouse et Dauphine et mesurant trente-six pieds de face à la rue Toulouse sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ quarante-huit pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.

Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob, Sr, et Susan Klundt, sa femme, No 31,971 du dossier de la Cour, Christian Jacob, Jr, a été reconnu comme le seul et légal héritier de son dit père et sa dite mère, Christian Jacob, Sr, sa femme, reconnu comme tel, a été mis en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McKvoy légataire universelle de Mme M. A. Monseaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,871.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville faisant partie de l'ancienne habitation de David Olivier, dans l'îlet numéro deux, borné par les rues Mazant, Moreau, maintenant Chartres, Barthélemy et le Chemin Public, maintenant North Peters, sur un plan de cette partie du dit faubourg, dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833, et déposé au bureau de Octave de Armas, ex-notaire public, la dite portion de terre a été divisée en dix lots, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sur un plan dressé par C. Giroux et A. Castaing le 13 novembre 1850, et annexé à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, ex notaire public le 30 décembre 1850. Les dits lots ayant les dimensions suivantes à savoir: les lots numéros 1, 2, 3 et 4 ayant chacun trente pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Mazant et Moreau, maintenant Chartres; le lot numéro 5, contigu au lot numéro 4 ayant quinze pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 4, trente-deux pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là le dit lot s'ouvre à angle droit de quinze pieds à une seconde profondeur de cinquante-huit pieds et trente pieds de large dans le fond.

Le lot numéro six ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt-neuf pieds six pouces et quatre lignes de profondeur vers la rue Barthélemy, quatre-vingt-douze pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept et trente pieds de largeur sur la ligne du fond. Le lot numéro sept ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt-douze pieds [illegible] de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro 8 ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept, quatre-vingt-dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro neuf et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro neuf ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, quatre-vingt-dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit cent et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro dix, et trente pieds de large dans le fond, et le lot numéro dix formant l'encoignure du Chemin Public actuellement North Peters et la rue Mazant, ayant trente pieds un pouce six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, cent et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro neuf, cent et trois pieds onze pouces de profondeur et face à la rue Mazant et trente pieds de large dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et droits.

Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de Dix huit cents dollars de la manière suivante, à savoir:

Le lot numéro un pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $144 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $16 chacun, à partir de chaque 1er décembre depuis 1881 jusqu'à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dus.

Les lots Nos 2, 3 et 4 pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $108 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $12 chaque sur chacun des dits lots à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dus s'élevant à $324 avec intérêt sur les dits lots 2, 3 et 4.

Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $72 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $8 chacun à partir du 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement quand les dits appels seront devenus dus.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 pour payer la réclamation du plaignant de $234 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions sur chacun des dits lots de $26 chacun à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dus s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 6, 7, 8 et 9.

Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $324 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $36 chacun à partir de chaque 1er décembre, de 1881 à 1889 inclusivement, lorsque les dits appels sont devenus dus. Et aussi du comptant pour payer les frais et charges de procès et vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de chaque lot assumera en outre le résidu de la dette du stock hypothéqué due, à savoir:

Sur le lot No 1 la somme de $576; sur les lots Nos 2, 3 et 4 la somme de $432 sur chaque lot s'élevant à $1,296; sur le lot No 5 la somme de $288; sur les lots Nos 6, 7, 8 et 9 la somme de $936 sur chaque lot, s'élevant à $3,744; et sur le lot No 10 à somme de $1,296.

Les dites dettes hypothécaires devant être assumées étant cette portion du stock hypothéqué sur les dits lots, sujette à être demandées sous la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et l'acquéreur en outre assumera au sujet des dits lots toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil.

17 fév—17 24—3 10 17 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par la lettre E, sur le vieux plan de West Bouligny, maintenant désigné par le numéro 80, sur le nouveau plan, bornés par les rues Front, Lyons, Bordeaux et le fleuve Mississippi, les dits lots sont désignés comme suit, savoir: Trois lots par les numéros six, sept et huit suivant un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848 et déposé à l'étude de L. R Kenny, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front, une même façade sur le fleuve sur une profondeur de cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les deux autres lots sont désignés par les Nos 9 et 10, suivant un plan fait par le même voyer, le 15 janvier 1848, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front et la même largeur et façade au fleuve sur cent soixante pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyon et Front, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les accrétions et alluvions qui peuvent se former sur la rive du fleuve. Les lots 9 et 10 furent acquis par Jean Courrège par achat de Bernard Lavigne et Françoise Lefort, son épouse, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 3 décembre 1869, enregistré dans le livre No 7 folio 316.

Les lots 6, 7 et 8 furent achetés par Jean Courrège par achat de Usher P. Bouney par acte passé le 29 février 1869 et dûment enregistré dans le livre No 7 folio 117.

Et le tout des dites propriétés fut vendu par le dit Jean Courrège au défendeur ci-dessus, d'après un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire le 20 septembre 1886. (Titre enregistré dans le livre 126 folio 283.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 fév—17 24—mars 3 10 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du contenu du magasin No 59 rue Magazine.

Comprenant un grand assortiment de Whiskies, Brandies, Rock & Rye, Vin de Porto, Genièvre, Bitters, Schnapps, Sour Mash, Absinthe, Vermouth, Rhum, Kirschwasser, Fruits à l'eau-de-vie, etc., de diverses marques et qualités.

—Aussi—

Cigares, Cigares.

—Ainsi que—

2 coffres-forts, 2 cash registers—(compteurs pour l'argent)—1 sideboard, caisses d'échantillons, dame-jeannes, mesures, bouteilles, flacons, bouchons, etc., Divers, etc.

Meubles de bureaux,

Et divers autres articles, etc.

Dans l'affaire de

Jos. Baum et fils vs Samuel I. Solomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 37,803.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 3 avril 1893, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 59 rue Magazine—

Le contenu du dit magasin, comprenant la propriété ci dessus et autre. Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 mars—21 28 29—avril 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Thomas Sully vs. H. R. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,207—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MARDI 4 avril 1893, à 10 heures 40 A. M. de la propriété ci après décrite, à savoir:

Au local, loué à bail, occupé par le défendeur, rue Marengo, entre les rues Carondelet et Baronne.

Le contenu du dit local comprenant des meubles de maison assortis, divers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21 25 30—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'un fort lot de vins assortis, liqueurs cordiaux, sherry, etc., aussi un coffre-fort, meubles de bureau.

Freiberg & Workum vs Morris Barnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 37 363 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 27 mars 1893 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un grand assortiment de vins, Sherry, Hock, Mascat et Anisette, Port, Zinfandel, Peach and Honey, Chartreuse, Muscat, Angelica, Kümmel, Menthe etc.

Aussi un coffre-fort.

Et meubles de bureau, bibliothèque, railing, etc.

Aussi, robinets, damejeannes, stencils etc Cigares, divers etc

Le tout d'après un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—15 20 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de deux chevaux de course de valeur.

Charles Feahney vs W. M. Waters.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,245—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 mars 1893, à 10.30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

En face des écuries de W. B. Leonard, 70 rue Baronne—

Les deux chevaux de race "Frank Lilie" et "Billie Coleman"

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 mars—17 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une jolie maison de résidence simple en bois, à deux étages,

Dans la partie supérieure du Sixième District améliorée.

Terrain 61' 1" x 120'.

Avenue Nashville, près de l'Avenue St-Charles.

Cette maison de résidence simple, entre la rue Hurst et l'avenue St-Charles, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, corridor à l'arrière et office, quatre grandes chambres à coucher, chambre de domestique, chambre à bain, gaz partout, maison parfaitement tapissée, [illegible] pour mettre le charbon, le bois et laver, grillage en fer, allée Schillinger. Le terrain est grand, il mesure 61' 1" de façade, à l'avenue Nashville, sur 120' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de

Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,169.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde au rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet No 60 borné par les avenues St Charles, Nashville et les rues Arabella et Hurst. Le dit terrain est désigné par la lettre S et mesure soixante un pieds un pouce de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant A. J. Villere, notaire, le 22 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 mars 9 16 23 30—avril 6 12

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant Cottage-Résidence avec terrains spacieux,

No 395 St-Pierre, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat.

No 38,147—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 14 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat il sera vendu à l'encan la propriété ci-après, à savoir—

Un morceau ou une portion de propriété foncière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27 borné par les rues St Pierre, Orléans, Galvez et Miro étant le lot No 5 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté le 14 décembre 1844 et déposé au bureau de J. Mosey, notaire public, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans sur 114 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à un étage, confortablement subdivisé, toit en ardoise, grande cour, partiellement pavée avec entrée sur les deux rues St-Pierre et Orléans, bon entourage et à proximité de tout le confort et char urbain devant la maison et connu comme le No 395 rue St-Pierre.

Conditions—Comptant.—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. V. Déjan notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

19mars—19 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Coin pour les Affaires.

Ce terrain de valeur sur lequel s'élève une bâtisse en bois,

Au Coin des rues Poydras et Bertrand.

Succession de Mme Evelina Van Buren.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau rue de la Commune, 159—MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 14 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Mme Evelina Van Buren, dossier No 38,059, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Bertrand, Lafayette, [anciennement Hevia] Poydras et Bolivar. Ledit terrain forme l'angle des rues Poydras et Bertrand, et mesure 26 pieds 6 pouces de façade rue Poydras, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Bertrand. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Jean Agaisse, notaire. Les améliorations comprennent une jolie bâtisse en bois, située dans un endroit particulièrement désirable pour une exploitation commerciale, dans un quartier populeux.

Conditions—Comptant.—L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication.

19mars—19 22 29—avril 5 12 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bonne opportunité pour location rémunératrice dans le Deuxième District. Le joli cottage résidence, avec entrée pour voiture, No 40 rue Marais, et le cottage à deux corps de logis, rapportant de bons loyers, Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis.

Succession de Veuve A. K. Steenken.

No 37,986—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans – Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 5 de l'îlet No — sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé à l'étude de P. C. Cuvillier, notaire, en date du 10 octobre 1853, le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde et deux corps de logis connu comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une bonne cuisine, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, cave de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage, à proximité des marchés, écoles de l'église et l'école allemande Lutheran, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages privilèges et tout ce qui y appartient ou en fait partie situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Marais, Tremé et Bienville, désigné comme lot No 12 du carré d'îlet No 26 et mesurant (au pied américain) 30 pieds 5 1/2 pouces de façade rue des Marais, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et 30 pieds, 7 pouces et 3 1/4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent l'agréable cottage-home centralement situé (avec façade en briques) portant le No municipal 40, et ayant 3 chambres confortables avec galerie latérale, bâtisse de cuisine ayant 2 chambres, auvent en arrière, citerne etc., grande entrée pour voiture sur le côté, terrain profond et situé dans un voisinage convenable, rendant un loyer de $75 par mois, mais susceptible de rapporter davantage.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, en sommes égales représentées par des billets des acquéreurs de la date de l'adjudication, et payable à leurs propres ordres, et souscrits par eux, endossés et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, et garantis par lien du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles: transfert des polices d'assurances aux détenteurs des billets hypothécaires, la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des dits billets à leur maturité etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. Bouny, notaire. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

8 mars—8 15 22 29—avril 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le 4me ward, près de la rue Canal.

Joli cottage avec un grand terrain rue Rendon.

Beau terrain rue Rendon, près Canal.

Succession de Louis Prieur.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 5 avril 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 mars 1893, dans la re succession Louis Prieur, Dossier No 38,150, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc. qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rendon Douane Bienville et l'avenue Hagan, désigné comme lot No 24, sur un plan de C. A. De Armas, lequel dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Rendon sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en un joli cottage bâti, bâtisses dans le fond, etc.

2° Un certain lot de terre dans le second district, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Rendon, Canal, Douane et Lopez désigné comme lot 12 et mesurant 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur sur la ligne attenant au lot No 11 de 135 pieds 5 pouces et 4 lignes et sur la ligne du lot No 13, 108 pieds 5 pouces et 5 lignes, et une mesure dans le fond correspondant avec la profondeur des lignes de côté de 43 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Conditions, comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. B. Ward, notaire. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent au moment de la vente, et assumer les taxes de 1893.

6 mars—5 8 15 22 29—avril 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35 805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 22 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 8 février 1893 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, in re Santa Barone versus Maria C. Barone il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent et situé dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste-Anne, désigné par le No 3 sur un plan de C. A. De Armas, député voyer le 16 février 1857 et déposé en l'étude de Philippe Lacoste alors notaire en cette ville lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 68 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur étant la même propriété acquise de ———— d'après un acte pardevant Etienne Laurent ancien notaire, daté le 4 juin 1841. Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec galeries sur le devant et sur les côtés, subdivisée en 6 chambres, cour pavée, corridor sur le côté, citerne, etc., près du Marché Français, la Cathédrale et les écoles, voisinage bien peuplé, char urbain en avant etc.

Conditions.—Trois quarts (3/4) comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, représentés par billets de l'acquéreur et devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire, un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

19 fév—19 22—mars 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 18 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No. 37,827 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans -Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.— Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 1er mars 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balastracci), Dossier No 37,827, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St-Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 47 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnés ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats, etc

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc, sur la propriété, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Morel notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

PAR STEPHEN J. DERBES.

COMPTES COURANTS

—Dans l'Affaire de—

E. A. TYLER'S SON.

Louis E. Tyler vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C - No 31,873.

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HON. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 13 mars 1893, je procéderai à la vente à l'encan, au No 36 rue Royale, LUNDI, 27 mars 1893, à 11 heures—

Un lot de comptes courants, d'après une liste enregistrée en mon bureau.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur,
Bureau, 36 rue Royale.

16 mars - 16 19 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON —ET— EFFETS MOBILIERS.

Succession de Mme Kate H. Ahern, femme de Andrew J. Stewart.

No 37,043.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune – LUNDI 27 mars 1893, à 11 heures A. M. au local rue Constantinople, entre Camp et Chestnut, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mars 1893, et rendu dans la succession ci dessus mentionnée.

Tout et en partie les meubles et effets mobiliers contenus dans le dit local et plus amplement décrite dans l'inventaire enregistré dans la dite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.

16 mars—16 2. 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT Cottage Double en Bois, Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Mme Kate H. Ahern, femme de Andrew J. Stewart.

No 37,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 février 1893, et aussi à un ordre supplémentaire et rendu dans la succession désignée ci-dessus—

Le cottage double en bois bien situé Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre les rues du Camp et Chestnut, dans l'îlet à présent borné par la rue Marengo. Sixième district de cette ville, retiré du trottoir avec jardin devant et cours sur le côté et ayant quatre chambres en tout, citerne, hangars, etc.

Le lot mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composé de tout le lot No 19 et de 4 pieds du lot No 20 pris du côté qui touche au lot No 19. Dans un voisinage amélioré et à proximité de tout le confort.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billet portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur.

16 mars—16 22 29—avril 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

La comfortable Résidence en bois à deux étages, No 379 rue White, encoignure Thalie.

Succession de Mme Appoline Bauchere, femme de Philip L. Hoffman.

No 36,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI 29 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.—

La résidence en bois à deux étages convenablement située au nord est des rues White et Thalie, [illegible] contenant sept chambres, citerne, grand jardin sur le côté et à l'arrière, hangars, etc. Le lot est décrit comme suit

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rempart, Thalie, Bassin et Erato, formant l'encoignure des rues Bassin et Thalie et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 3 1/4 pouces de face à la rue Bassin sur 86 pieds 11 3/4 pouces de profondeur et face à la rue Thalie. Près des églises des écoles, des chars urbains, des magasins etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garantis spécialement par des billets hypothécaires du vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, tels que 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée etc. L'acquéreur devant payer les taxes de 1893 en outre du prix de l'adjudication, les taxes de 1893 exigibles en 1893.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Kerr, Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.

22 fév—22 23—mars 1 8 1- 2 29

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE

MEILLEUR EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET COIN

—AU—

MARCHE TREME. 206 rue Orléans, Coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Azemar Lanabère.

No 36,157. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur, Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 12 avril 1893 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 6 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Villeré et Robertson, formant le coin des rues Orléans et Robertson et ayant au pied américain, 29 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 67 pieds et façade à la rue Robertson de 47 pieds 2 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent en magasin et résidence en briques à deux étages, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant salle à manger, cuisine chambre de chauffage, six chambres à coucher, chambre à bain, eau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson, etc. Ayant toutes les commodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.

Conditions. La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un an de crédit représentée par billet de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue portant huit pour cent intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite le transfert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en outre du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Henry Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 mars—8 15 22 29—5 avril à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à double corps de logis en bois, à deux étages,

Donnant un bon revenu, avec un terrain vague qui y touche

Rue Melpomène, entre Prytania et Avenue St-Charles.

Succession de Mme H. J. Lange.

No 30,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

MERCREDI, 5 AVRIL.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD— W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février, 1893, il sera vendu aux enchères publiques—

Deux lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Prytania et Terpsichore, dont l'un désigné par la lettre D sur un dessin fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 20 septembre 1871, selon ce dessin, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur qui le sépare du lot C, et se dirigeant jusqu'au fond du dit lot à une distance de 110 pieds entre lignes parallèles pour l'usage commun des lots C et D. L'autre lot touche au précédent ci-dessus décrit et est désigné par le No 7 sur un plan fait par ledit D'Hémécourt, arpenteur, en date du 25 octobre 1871; selon ce plan, ledit lot mesure 37 pieds 4 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 4 1 lignes en 3 lignes parallèles, avec tous les droits à la bande de terrain de 25 pieds de face au dit lot. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis en bois à deux étages, Nos 132 et 134 rue Melpomène. Le No 132 se compose de deux salons avec arche, double salle à manger, cuisine, office, 4 chambres à coucher, chambre à bain, avec une allée sur le côté. Le No 134 renferme 3 chambres, cuisine au rez de chaussée, 3 chambres à coucher, salle à bain au 1er étage, avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance au gré de l'acquéreur, dont partie, s'il y a balance à crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, tels que le gage et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès. La propriété devra rester assurée et la police transférée. Les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur. Dix pour cent devront être payés comptant au moment de l'adjudication pour lier l'acheteur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire.

1er mars—1 8 15 22 29—avril 5

QUEEN & CRESCENT ROUTE

26 HOURS CINCINNATI — SLEEPING CARS — 11 HOURS BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 38,226—Cour Civile de District.—Division D.

J. B. Cassanova vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI 28 mars 1893 à 10 heures et demie A. M., au local coin des rues Bourbon et Ursulines, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 15 mars 1893, à moi adressé—

Un lot de groceries et installations, délivré par l'insolvable ci dessus mentionné, à ses créanciers.

Conditions—Strictement comptant.

16 mars—16, 19, 23, 28.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 38,201—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Henry German vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu MARDI, le 21 mars 1893, à 10 heures et demie A. M., au local coin Palmyre et Johnson, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B. daté du 7 mars 1893 et à moi adressé—

Un lot de groceries, vitrines, grand stove, moulin à café, balances, boîte à glace comptoirs, table pendule, miroir, etc, délivré par l'insolvable ci dessus nommé à ses créanciers.

Conditions—Strictement comptant.

10 mars 10 15 19 21

PAR CHARLES D STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, diamants, etc.

Succession de Dewitt C. Kells.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.—No 34 826.

PAR CHARLES D. STUART—Encanteur, Bureau No 58 rue du Camp.—MERCREDI, 29 mars 1893, à 11 heures A. M. à ma salle d'encan No 58 rue Camp en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la dite Cour, daté le 9 mars 1893, il sera vendu. Une bague en diamant solitaire, une montre en or, bague, etc., etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

19 mars—19 20 25 29

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de Choix

—ET—

TERRAINS

Dans les Premier et Troisième Districts.

Elégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, coin Rocheblave, avec jolis terrains.

La maison à deux étages, Nos 303 et 305 Avenue Esplanade, entre Prieur et Johnson.

La résidence à deux étages No 313 Avenue Esplanade,

—FORMANT—

L'encoignure Nord Ouest de la rue Johnson.

Et deux terrains de choix, touchant la propriété ci dessus, sur l'Avenue Esplanade entre les rues Johnson et Galvez.

Deux grands terrains sur la rue Johnson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

L'îlet de terre borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Onzaga et Abadie.

Une portion de terre formant l'encoignure sud-ouest des rues Rocheblave et Onzaga

Et six lots de terre coin des rues Gasquet et Anthony.

A L'ENCAN A CREDIT.

Succession de Pierre Lanaux.

No 36 183—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B

PAR JNO. H. O'CONNOR encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 19 avril 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 7 mars 1893 dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'enchère publique la liste suivante des propriétés de valeur:

1° L'élégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade Bayou Road, Rocheblave et Dorgenois. La maison est retirée de la rue ayant une barrière de face et côté en fer, banquette et allée Schillinger ayant corridors salons doubles, salle à manger et librairie, dessus de cheminées en marbre dans toute la maison cuisine avec un splendide range, office, écurie, hangar, etc. Trois grandes chambres à coucher au premier étage, sitting room, 2 chambres à bain avec eau chaude et froide.

Le terrain est composé de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 et mesurent chaque 31 pieds 9 pouces de face à l'Avenue Esplanade. 32 pieds et 3 lignes de face au Chemin du Bayou par les profondeurs suivantes. Le lot No 1 formant le coin de l'Avenue Esplanade et de la rue Rocheblave et des rues Rocheblave et du Chemin du Bayou, 105 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et face sur la dite rue Rocheblave et 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le lot No 2 mesure 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 121 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du No 3. Le lot No 3 a 121 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 129 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Une carte de l'encanteur sera requise pour visiter. La possession de la résidence ci-dessus est réservée jusqu'au 1er juin 1894.

2° La résidence à deux étages No 303 avenue Esplanade, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Kerlerec Prieur et Johnson, le lot mesure à peu près 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'Avenue Esplanade, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins

La maison a un corridor au premier et au rez de chaussée, galerie de face et de derrière, salon double salle à manger cuisine, chambre à domestique 3 chambres à coucher, chambre à bain, hangar, etc jardin devant et sur le côté et la cour est toute pavée barrière en fer de face, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893.

4° La résidence à deux étages No 313 avenue Esplanade coin Johnson, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Galvez et Johnson, le lot mesure à peu près 60 pieds de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Johnson.

La résidence est retirée de la rue ayant corridor, galerie de face et de côté, salon double, salle à manger, lieux à l'anglaise, cuisine, office, 4 chambres à coucher dans la maison principale 2 chambres sur la galerie, chambres à domestiques, chambres à lavage, hangar, etc., située dans la partie agréable de l'avenue Esplanade, à proximité de tous les agréments, accessible à deux lignes de chemins de fer urbains.

5° Deux terrains de choix touchant la propriété ci-dessus sur l'Avenue Esplanade dans l'îlet borné par l'Avenue Esplanade les rues Kerlerec, Johnson et Galvez mesurant chaque 30 pieds de face à l'Avenue Esplanade sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes, terrains entourés, ayant une banquette en briques et la rue en gravois. C'est un splendide site pour bâtir, dans un voisinage choisi.

6° Deux terrains sur la rue Johnson, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade et les rues Johnson, Galvez et Kerlerec, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 120 pieds. Un site désirable pour deux cottages doubles, dans un voisinage bien amélioré et n'est qu'à un demi-îlet de l'avenue Esplanade.

7° Un certain îlet de terre dans le Troisième district de cette ville, désigné comme lot No 33, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer et déposé en l'étude d'Octave De Armas, ancien notaire en cette ville et conformément au dit plan le dit îlet mesure respectivement 400 pieds de face sur les rues Abadie et Onzaga, 285 pieds 6 pouces sur les rues Dorgenois et Rocheblave et subdivisé en 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit à savoir

Les lots Nos 1 à 9 inclusivement se touchent et mesurent chacun 37 pieds de face à la rue Rocheblave, sur 130 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rocheblave et Onzaga, et le lot No 9 forme l'encoignure des rues Rocheblave et Abadie Les lots Nos 10 à 14 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Abadie, sur 147 pieds 9 pouces de profondeur. Les lots Nos 15 et 23 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Abadie; et le lot No 23 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Onzaga, les lots Nos 24 à 28 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Onzaga, sur une profondeur de 147 pieds 9 pouces. Voir le plan exhibé à la Bourse pour les subdivisions.

8° Six lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzaga, Dorgenois et Lapeyrouse, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurent comme suit.

Les lots A, B, C, D et E se touchent et mesurent chacun, 29 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 120 pieds. Le lot E forme l'encoignure des rues Rocheblave et Onzaga. Le lot F mesure 32 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 147 pieds.

9° Six lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal Gasquet Bernadotte et Anthony les dits lots sont désignés par les numéros 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et mesurent comme suit

Les terrains de 13 à 17 inclusivement, mesurent 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, en lignes parallèles.

Le terrain No 12 forme le coin des rues Gasquet et Anthony. Le terrain No 12 mesure 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de façade rue Anthony, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et le reste à un an à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, privilège portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assurera les améliorations pour la somme à crédit et transférera les polices d'assurances. L'acte de vente renfermant la clause de non aliénation et de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1893, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs pardevant Chas. T. Soniat, notaire.

11mars—11 15 22 29 avril 12 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

GRAND BARGAIN, DANS LE SECOND DISTRICT.

Résidence en briques, à trois étages, avec mansarde, No 68 rue St Louis vis à vis l'Hôtel Antoine entre Royale et Bourbon.—Propriété splendide pour une pension, un local de club ou une résidence professionnelle. Grandes chambres peintes à fresque, et ornées de beaux papiers de tenture. Magnifiques manteaux de cheminée en marbre et installation de gaz.—Dans le centre de la ville, près de l'Hôtel Royal, de l'Opéra français, des Cours de district et de la levée – Pour cause de départ à l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteurs – Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près de l'Allée Commerciale, il sera vendu—

La propriété parfaitement bâtie, agréable, située dans un quartier central, en briques et à trois étages et demi, connu comme le No 68 rue St Louis, entre Royale et Bourbon (îlet borné par la rue Conti) dans le Second District de cette ville, renfermant sur la façade un grand salon ou magasin avec une large entrée, deux salons au second étage, peints à fresque par Canova le fameux artiste, de magnifiques manteaux de cheminée en marbre des installations de gaz, des lampes à incandescence au 1er et au 2me étage. Le reste de la maison est subdivisé en 18 ou 20 chambres comprenant bibliothèque, une salle à manger, cuisine, chambres à coucher chambres à bain et autres commodités, gaz et eau chambres avec papier de tenture. Le tout dans une magnifique condition. On peut examiner la propriété en se munissant d'une carte de l'encanteur de 11 heures à 2 heures, tous les jours. Elle peut rapporter facilement de $900 à $1,000 par an.

Le lot de terre mesure environ 32 pieds de face sur une profondeur de 158 pieds et est pavé en pierres d'un bout à l'autre, à l'exception de la partie du fond établie en jardin, avec carrés de fleurs. Il y a citerne hydrant puits et pompe. La propriété constituerait pour une famille une résidence très agréable dans un quartier central.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie ordinaires, 10 pour cent comptant sur les lieux, et le paiement par l'acquéreur des taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 mars—12 19 26 à la vente

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,

Coin Sud Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Addine McCord et als vs Mlle Mary McCord et als

No 37 336. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1893 et signé le 6 février 1893, par l'Hon. Geo. H Théard juge de la Cour ci-dessus mentionnée Division E, un ordre daté le 20 février 1893, homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite la propriété décrite ci-après:

Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et sur le lot de terre dans le Premier district de cette ville désigné par le No 6 de l'îlet No 27 d'après le plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 déposé au bureau de David L. McCay, ex notaire public en cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, Roman et Prieur mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Roman et entre lignes parallèles. Il y a ample espace sur la façade du lot pour faire des améliorations additionnelles.

A un bloc de la rue du Canal, près du centre des affaires des églises, des écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit, respectable et populeux.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet ou billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection du billet, les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. [illegible] Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.

25fév—25—mars 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célèbres Sources de Soufre, LA PROPRIETE —ET LA— TERRE ADJACENTE,

CONNUE COMME

LETAYLOR TRACT,

Adjacent à Covington et aux Célèbres Sources d'Abita, renommées pour leur salubrité, Paroisse St-Tammany, Lne. Seulement à une courte distance de cette ville par rail et par eau.

Succession de Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 27 [illegible]

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C daté le 3 février 1893 dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite, après, à savoir:

1° **La Propriété des sources de soufre,** [illegible] dans la paroisse St Tammany [illegible] 338 47 acres, bornée [illegible] et à l'ouest par le chemin [illegible] ensemble avec toutes les installations, les instruments aratoires et effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur le dit local et ainsi que les dits objets peuvent exister sur la dite propriété le jour de la vente, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, dépendances, écuries, etc. Cette propriété est attrayante comme endroit salubre qui n'est pas surpassée dans le sud. L'air est toujours vif et le gibier abonde sur terre et sur eau. C'est un endroit propice pour une ferme pour l'élevage des animaux, pour son lait et le produit en général de son sol. On peut arriver à la propriété après un court trajet par le East Louisiana R. R., ou par les eaux salées, du Golfe ou du lac Pontchartrain. L'accès est facile de la station Claiborne en jetant un pont à travers la rivière.

2° **Le Taylor Tract,** au nord de et contigu au morceau de terre ci-dessus, est décrit comme section 45 de la circonscription 6 sud du range 11 Est, et ayant environ 640 acres de terre, en grande partie en bois, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et coupé par Covington et [illegible] Mile Branch.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance du prix d'adjudication en billet ou billets de l'acquéreur, échéant en un an, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue 5 0/0 de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes d'Etat et de paroisse pour l'année 1893 au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire public aux frais des acquéreurs.

25 fév—25 mars 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions Rémunératives.

Succession de Joseph Solari.

No 37 716—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—JEUDI 23 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté et signé le 10 mars 1893, les actions suivantes

1° Cent cinquante (150) actions du fonds capital du New Orleans et Carrollton Railroad Co.

2° Trois cent soixante-dix huit (378) actions du fonds capital du New Orleans Gas Light Co

Conditions—Comptant par chèques certifiés avant le transfert.

12 mars—12 13 18 23

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés		$982,219 58
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent et bons à prime	$1,502,624 53	
Autres bons et actions	111,737 50	1,614,362 03
Maison de banque et autres propriétés foncières		100,819 20
Trésorier des Etats Unis	$2,250 00	
Change sur New York	525,514 83	
Prêts sur demande	948,246 55	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,241 76	2,614,253 14
Total		$5,361,653 95

PASSIF.

Capital actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	$650,000 00
Profits nets non divisés		45,616 69
Circulation		44,250 00
Dépôts à retirer contre chèques		4,400,301 26
Balance sur réduction du capital actions		800 00
Dividendes non payés		20,686 00
Bills payables		200,000 00
Total		$5,361,653 95

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice Président.
JNO F. JANIN, Caissier.

1er janv—3t

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

[illegible]ste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 CHARTRES [illegible]